



## Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

### Semaine du 22 juin 2026

#### INFOS ET CHIFFRES CLÉS

M. Alain REGNIER, président de la Fédération SOLIHA, ancien délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, a été élu président de Fédération nationale des Samu Sociaux

MM. Frédéric VARNIER, directeur général du CHU de Caen, Yann-Gaël AMGHAR, inspecteur général des affaires sociales, et Mme Anne-Briac BILI, directrice générale adjointe de l'ARS de Bretagne, sont nommés respectivement directeurs généraux des agences régionales de santé de Bretagne, Hauts-de-France et Centre-Val de Loire

La directrice générale adjointe de Santé publique France (SpF), Mme Aude de MARTIN de VIVIES, administratrice de l'Etat, a été nommée directrice par intérim de l'Agence nationale de santé publique, à compter du 1er juillet.

M. Yannick LUCAS, directeur des affaires publiques de la Mutualité française, ancien directeur général de la Ligue nationale contre le cancer, a été élu président de l'Association Internationale de la Mutualité

M. Eric CHENUT a été réélu à la présidence de la Mutualité française

Mme Marguerite CAZENEUVE, ancienne directrice déléguée de la Cnam, ancienne collaboratrice de M. Emmanuel MACRON à l'Élysée et de MM. Edouard PHILIPPE et Jean CASTEX à Matignon, présidera la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile

Le médecin général Guillaume PEELE de SAINT MAURICE, directeur de l'École du Valde-Grâce et de l'Académie de santé des armées, a été nommé inspecteur général du service de santé des armées

Mme Claire WAYSAND, ancienne inspectrice générale des finances, ancienne directrice du cabinet de M. Michel SAPIN au ministère des Finances et des Comptes publics, est nommée administratrice de la Fondation AP-HP

#### EN RÉSUMÉ

##### **Le gouvernement sous pression alors que l'impact sanitaire de la canicule inquiète**

Avant de nouvelles mesures attendues aujourd'hui, le Premier ministre Sébastien LECORNU a multiplié hier les annonces. Il a d'abord porté la mobilisation du système de santé à son niveau le plus élevé pour qu'il puisse "tenir dans la durée" face à une canicule exceptionnelle qui "ne faiblit pas" et une pression sanitaire qui "continue de s'intensifier". Le plan Orsan est donc activé au niveau 3 (le niveau 4 correspond à un niveau post-crise de retour à la normale). Cela permettra de "renforcer les effectifs hospitaliers" grâce à la réserve sanitaire, "de renforcer la coordination" entre les hôpitaux, la médecine de ville, les cliniques et le secteur médico-social, et "d'adapter" les activités hospitalières avec "des déprogrammations ciblées d'interventions non urgentes" si nécessaire, a expliqué le chef du gouvernement sur le réseau X.

##### **Retrait du projet de loi visant à renforcer l'Etat local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics**

Présenté en mai dernier par Mme Françoise GATEL, ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, le projet de loi visant à renforcer l'Etat local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics, devait être examiné par le Sénat à partir du 7 juillet.

##### **PPL fin de vie / AN**

Mardi soir, à la reprise des débats et à la faveur d'un rapport de force favorable dans l'hémicycle, les députés ont voté à main levée un amendement du RN – le seul jusque-là sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir – supprimant la possibilité pour un médecin d'administrer la substance létale lorsqu'un patient n'est plus physiquement capable de le faire lui-même. En l'état du texte, seuls les infirmiers pourraient pallier cette incapacité. "On a voté quelque chose d'assez incohérent", a dénoncé le président (Horizons) de la commission des Affaires sociales Frédéric VALLETOUX, à l'unisson de la ministre de la Santé Stéphanie RIST. "Lorsqu'on légifère, on ne fait pas des 'coups', on s'efforce d'améliorer la loi", s'est indigné le rapporteur général (MoDem) du texte Philippe VIGIER qui a donc demandé une seconde délibération.

##### **Planning familial / Gironde**

L'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a annoncé hier le rétablissement de sa subvention de 160 000 euros pour 2026 au Planning familial de Gironde, qui avait alerté contre un risque de disparition en l'absence de ce financement. Interpellée mardi à l'Assemblée, la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes Aurore BERGE avait assuré que le gouvernement maintiendrait intégralement ses financements. "Pour ne pas mettre le Planning familial de Gironde en situation critique, l'ARS a décidé de maintenir le financement 2026 à hauteur de leur demande", a précisé l'agence dans un communiqué, tout en annonçant une réunion le 10 juillet avec la préfète de Gironde et l'association "pour anticiper au mieux le budget 2027". Elle appelle à discuter "avec l'ensemble des collectivités et des partenaires pouvant participer au financement des activités d'accueil, d'information et d'orientation d'ici la fin de l'année, afin d'organiser le relais des financements pour sécuriser l'activité de l'association à long terme".